

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit février, le conseil municipal convoqué le onze février 2022, s'est réuni, sous la présidence de M. GLEZGO Hervé, Maire, à 20h00.

Sont présents : M. ACLOQUE Joël, Mme DESCHAMPS Clara, M. DESCHAMPS Romuald, M. ESPEROU Louis-Claude, M. GLEZGO Hervé, M. GOMES Carlos.

Absents : Mme Porthault

Absents excusés : Mme Leceuve, Mme Arnaud, M. Poulouin, Mme Poussin

Mme Leceuve a donné pouvoir à M. Esperou

Mme Arnaud a donné pouvoir à M. Glezgo

Mme Poussin a donné pouvoir à M. Gomes

Mme Clara Deschamps est nommée secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION : RH – révision du tableau des effectifs, rapporteur M. Glezgo.**

**Délibération reportée à une date ultérieure.**

Votant : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 0

### **DÉLIBÉRATION : Voirie – Travaux de sécurisation routière Thierceville, rapporteur M. Gomes.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** les résultats de l'opération de comptage réalisé sur Thierceville,

**Vu** les demandes répétées des riverains,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des axes de circulations, notamment en réalisant les aménagements routiers nécessaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer le devis N° C2022-02-27-009 de la société Benoit TP pour un montant total HT de 11845€60 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2022 ;
- De préciser qu'une attention particulière devra être portée quant à la conformité des équipements.

Votant : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 9

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION : Voirie – Travaux éclairage public, rapporteur M. Gomes.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la voirie routière,

**Vu** le devis de la société STPEE, portant sur le changement de 13 points d'éclairage pour un montant total de 13814€53 HT,

**Considérant** la nécessité d'un éclairage public de qualité à minima sur les axes principaux de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser monsieur le maire à signer le devis n° 21.01.033 de la STPEE pour un montant total HT de 13814€53 ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2022.

Cette délibération est soutenue par la commission finances.

Votant : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 9

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION : Délibération : Urba – Travaux du SIEGE27 – Ursulines, rapporteur M. Glezgo.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les dispositions statutaires du SIEGE27

**Vu** la convention de participation pour le lieu dit « les ursulines »,

**Considérant** la nécessité de maintenir les réseaux électriques en état,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement, et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement

Votant : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 9

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération : Subvention aux associations 2022, rapporteur M. Glezgo.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les demandes de subventions formulées par les associations « Les Blés d'Or » et « La saumonée des peupliers »,

**Considérant** le souhait de la municipalité d'encourager et d'accompagner le milieu associatif local,

**Considérant** le montant des subventions accordées en 2021, à savoir 1700€ pour « La saumonée des peupliers », dont 500€ pour la section pêche en mer, et 3200€ pour « Les Blés d'Or »,

Après exposé de M. Glezgo, le conseil municipal décide :

- L'attribution d'une subvention de 1900€ pour l'association « La saumonée des peupliers », dont 600€ pour la section « pêche en mer » ;
- L'attribution d'une subvention de 3300€ pour l'association « Les Blés d'Or » ;
- D'inscrire les crédits nécessaires aux opérations au budget primitif 2022, et de garder une marge de 4800€, pour les demandes arrivantes en cours d'année, soit un montant total de 10 000€ pour la ligne 6574 subventions au fonctionnement personnes de droit privé.

Votant : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 9

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération : Culturel – Projet de Point Lecture Publique, rapporteur M. Glezgo.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet présenté par monsieur le Maire et joint au présent,

**Considérant** que la lecture publique est déclarée cause nationale,

**Considérant** la nécessité d'avoir une offre culturelle en cohérence avec notre territoire,

Après exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de point lecture publique tel que proposé dans le projet ci-joint,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les conventions et autorisations nécessaires,
- De préciser que la création de cet équipement ne sera faite que si l'intégration au réseau communautaire est acceptée,
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget principal 2022.

Votant : 9  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 9

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération : Label « Village Prudent », rapporteur M. Glezgo.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les investissements de la commune en terme de sécurité routière,

**Considérant** que la prévention des accidents doit prévaloir en termes d'aménagement routier, et que toutes les actions doivent être menées en ce sens,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De postuler au label « Village Prudent » ;
- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget principal 2022.

Votant : 9  
Abstention : 2 (M. Acloque, Mme Deschamps)  
Contre : 0  
Pour : 7

La délibération est adoptée à la majorité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Cambriolage : bilan 2021.
- Festivités 2022 : demande d'accord de principe pour autoriser M. le Maire à organiser les manifestations prévues.
- Eclairage public : demande de modification des éclairages rue du Lavoisier, rue du Four à Chaux, et rue du Beauregard.

**La séance est close à 22h15**